



BEITY

10 Rue Mohamed Ali Jenah, Cité Jardin. Tunis
Fixe : (00 216) 71 781397 / Mobile : (00216) 97 914 284

COMMUNIQUE

UNE EXPULSION DE TROP, ENCORE UNE !

POUR LE DROIT UNIVERSEL AU LOGEMENT DECENT

L'association BEITY, ses membres, ses équipes, ses activistes et ses bénévoles.

- solidaires avec **Omy Meherziya**, 86 ans, expulsée par usage de la force publique, du logement qu'elle occupe à l'ARIANA avec sa famille depuis les années 60 ;

Exprimons notre indignation la plus vive contre ces manœuvres dolosives qui, sous couvert du « droit de reprise » ou de tout autre prétexte d'un propriétaire par ailleurs totalement défaillant à toutes ses obligations d'entretien, met en échec **le droit social au maintien dans les lieux** soit par application spéculative de la législation sur les démolitions des **Immeubles menaçant ruine (IMR)** soit par application abusive de l'éviction des locataires et des occupants.

Nous protestons énergiquement contre les violences policières pratiquées par actes, paroles et gestes sur les habitant-e-s isolées, des personnes en situation de vulnérabilité du fait de la maladie et/ou du grand-âge, et déployées à des heures indues et par surprise.

Nous appelons avec fermeté les autorités publique tunisiennes au respect strict de leurs engagements internationaux relatifs à l'application sans réserve du Pacte International des droits économiques sociaux et culturels, plus spécialement, l'article 11 reconnaissant le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant y compris, l'habillement, la nourriture et le logement et au respect de toutes les observation du CDESC pour la bonne réalisation de ce droit.

L'association BEITY, forte des lignes directrices des Nations unies relatives à la réalisation du droit à un logement convenable (Conseil des droits de l'homme, 24 février-20 mars 2020), s'élève vigoureusement contre toute expulsion, quel qu'en soit le motif, fusse-t-il pour occupation sans titre ou pour utilité publique ou intérêt général qui met la vie des personnes en péril, notamment en contexte de pandémie, ou qui les menaces de « sans-abrisme » et d'errance.

Nous exhortons les autorités à suspendre immédiatement ces mesures attentatoires à la dignité et au droit fondamental et inaliénable des personnes à une vie en dignité et de remettre, sans plus tarder, **Omy Meherziya** dans tou ses droit au logement digne et convenable.

Nous Exigeons que soient appliqués en toute sécurité le droit au maintien dans les lieux de tout locataire et de tout occupant, le droit à être protégé des stratagèmes **des spéculateurs de tous ordres**

et, en cas de nécessité, le droit au relogement préalable, adéquat et approprié à la situation personnelle et familiale tant le droit au logement ne se résume pas à un simple toit ou abri mais à un logement adéquat et convenable.

Nous réclamons des autorités publiques tunisiennes de :

- Garantir le droit au logement en tant que droit de l'homme fondamental rattaché à la dignité et au droit à la vie
- Prendre immédiatement toutes les mesures en vue d'interdire les expulsions forcées, imposer des trêves, notamment en temps de pandémie, de grande chaleur ou de grand froid et en toute circonstance menaçant l'intégrité physique et morale des personnes
- S'assurer du relogement préalable, convenable, adéquat et approprié à la situation de tout habitant ou occupant concerné ;
- Prendre toutes les mesures pour éliminer le sans-abrisme dans les plus brefs délais et cesser de le réprimer
- Veiller à remédier aux manœuvres spéculatives et faire diligence contre la « financiarisation » du logement tout en protégeant la législation sur les IMR de toute instrumentalisation
- Faire en sorte que les autorités régionales et locales soient en mesure de réaliser le droit à un logement convenable et les rendre comptables de la réalisation de ce droit.

POUR L'ASSOCIATION BEITY

Sana ben Achour

Présidente